Cfdt: INTERCO

SYNDICALISME HEBDO

SOMMAIRE

■ ACTU REVENDICATIVE
Les combattant·e·s du feu sur le pavé parisien
Page 1

■ ACTU REVENDICATIVE
Mobilisation intersyndicale des services et structures pour personnes âgées
Page 3

■ VIE DE LA FÉDÉ
Appel à candidature
Page 3

■ VIE DES SYNDICATS
Interco 80 se met en mode action pour la campagne adhésionS
Page 4

■ VIE DE LA FÉDÉ
Plan d'action 2019-2022, réinventer le développement pour renouveler le syndicalisme
Page 5

■ VIE DE LA FÉDÉ
Emplois à temps non complet : Interco à l'offensive
Page 7

■ AU JO
Page 7

■ VIE DES SYNDICATS
Retour sur les 7e Rencontres du dialogue social à Suresnes
Page 8

■ AU JO
Page 9

■ AU JO
Page 10

ACTU REVENDICATIVE

...

Les combattant·e·s du feu sur le pavé parisien

Le mardi 15 octobre dernier, les personnels des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), en particulier les sapeurs-pompiers professionnels, ont manifesté à Paris de la place de la République à la place de la Nation.

Pages Interco n° 1016 du 28 octobre 2019
Responsable de la rédaction : François Thos – Maquette : Inckôo – 75017 Paris

Nous étions au moins 10 000 à l'appel de intersyndicale, dont plusieurs centaines de la fédération Interco CFDT avec notre propre drapeau à exprimer notre ras-le-bol face à :

- un manque criant de reconnaissance, en tant que troisième force de sécurité intérieure, de la part de l'État et des employeurs territoriaux ;
- une sollicitation démesurée des SDIS pour des missions qui ne sont pas les leurs, comme le remplacement des ambulanciers privés pour des missions non urgentes et ce, sans effectifs supplémentaires ;
- une dégradation continue des conditions de travail ;
- l'absence d'une véritable prise en compte des problématiques de santé au travail.

Des rencontres sont prévues les 6 et 14 novembre entre le ministre de l'Intérieur, les financeurs représentés par l'Association des maires de France (AMF), celle des Départements (ADF) et les organisations syndicales, sur les retraites et le régime indemnitaire.

Parallèlement, des ateliers associant des représentants du ministère et des organisations syndicales se tiennent sur des thèmes comme « l'agression au sein des services publics », « secours d'urgence à la personne », « santé et qualité de vie au travail », « statutaire », « volontariat », « retraite », « droit syndical ». La CFDT y prendra toute sa part avec ses militant·e·s, Virginie Gregoraci d'Interco 83, Jacques Donzel d'Interco 74, Thierry Foltier et Jean-Michel Loiseau d'Interco 18, Youenn Créac'h d'Interco 29, Guillaume Millet d'Interco 33, Arnaud Huver, Christophe Pélisson et bien sûr Sébastien Bouvier, d'Interco 01, chargé de mission fédéral. Et ce, en espérant que ces réunions aboutissent enfin à quelque chose de concret.

En attendant, l'intersyndicale maintient la pression en déposant un préavis de grève jusqu'au 14 janvier 2020. ■

Virginie, Sébastien, Thierry et Jacques

Mobilisation intersyndicale des services et structures pour personnes âgées

Les revendications de l'intersyndicale (extrait du communiqué de presse)

- Création de 40 000 postes, immédiatement, en établissement et à domicile,
- à moyen terme, augmentation du ratio de professionnels à un pour un en établissement et l'équivalent à domicile,
- un plan de recrutement et l'amélioration des carrières et des rémunérations,
- des conditions de travail humaines pour les professionnels du secteur,
- des moyens et financements de l'État pérennes pour l'aide à domicile et tous les établissements pour personnes âgées.

« *Manif pluvieuse, manif heureuse* » dit un dicton parisien. Eh bien nous étions dans ce cas-là le mardi 8 octobre à Paris et la pluie n'a pas découragé les militants et salariés de l'aide à domicile et des établissements. Moins nombreux qu'en janvier 2018, nous avons cependant eu le soutien de la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP), de la Fédération internationale des associations des personnes âgées (FIAPA) et de fédérations d'employeurs : Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (UNA) et Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (FEHAP).

En province, de belles mobilisations avec la fédération CFDT Santé-sociaux, là où cela a été possible : Drôme-Ardèche, Puy-de-Dôme, Ille-et-Vilaine… L'intersyndicale nationale – voir encadré – a décidé de poursuivre la mobilisation sous des formes plus spécifiques et diversifiées afin de se rappeler le plus souvent possible aux décideurs politiques à tous les niveaux. Elle se réunira début novembre pour proposer aux équipes de terrain de nouvelles modalités d'action. ■

Michel Leclerc
Secrétaire fédéral

VIE DE LA FÉDÉ

Appel à candidature pour un·e secrétaire fédéral·e travail social

Le suivi des secteurs d'intervention et des métiers du travail social est une fonction passionnante au sein de la fédération Interco CFDT. Ce poste est occupé actuellement par Michel Leclerc, qui fera valoir ses droits à la retraite en janvier 2020. La fédération est dès maintenant à la recherche d'un·e secrétaire fédéral·e, à temps plein, pour intégrer l'équipe fédérale. Si vous souhaitez partager votre expérience dans le travail social et contribuer à l'activité fédérale, je vous invite à prendre connaissance de la fiche de fonction détaillée sur Interconnectés et me contacter.

Ingrid François
Secrétaire nationale

Extrait de la fiche de fonction :
Il·elle assure principalement le **suivi des dossiers gouvernementaux** autour des métiers des travailleurs sociaux, des assistants familiaux et des établissements pour personnes âgées, la mise en place, l'animation et le **suivi des groupes de travail thématiques**, la **production d'outils de communication** (notes, tracts, communiqués de presse, articles), la **représentation de la fédération** auprès des ministères concernés et dans des groupes de travail avec la confédération, les autres fédérations et les intersyndicales, la **veille sociale** et la production de fonds de dossiers. Il·elle est amené·e à participer à l'élaboration d'actions revendicatives et à se déplacer dans les syndicats départementaux et les sections. (…)

Interco 80 se met en mode action pour la campagne adhésionS

Le mardi 15 octobre, était réunie une commission exécutive des sections, regroupant des représentants de plus de la moitié des 32 sections du syndicat Interco de la Somme. À l'invitation d'Arnaud Espel, secrétaire général du syndicat, Florence Krajka, secrétaire fédérale au secteur syndicalisation, est venue présenter la campagne de syndicalisation proposée par la fédération.

L'objectif de cette journée était de sensibiliser et de convaincre les participants de l'utilité et de l'importance de proposer l'adhésion, et, pour cela, de leur expliquer pourquoi et comment a été conçue la campagne, puis de les initier au délicat processus de la proposition de l'adhésion.

Pour faire connaissance, la matinée a commencé par un petit quiz sur la CFDT et ses adhérents : le nombre d'adhérents, la répartition femmes-hommes, le montant des cotisations… des informations qui sont toujours utiles sur le terrain pour répondre aux questions des agents.

Rien ne remplace la présence sur le terrain

Ensuite Florence a présenté le travail réalisé par le secteur syndicalisation et l'agence Relations d'utilité publique (RUP) pour la conception de la campagne. Elle a expliqué qu'il y avait un double objectif : s'adresser aux militants qui vont sur le terrain proposer l'adhésion et s'adresser aux agents à qui est proposée l'adhésion. Elle a insisté sur l'importance accordée aux témoignages de militants réalisés par l'agence pour partir des réalités quotidiennement vécues. Elle a terminé en présentant tous les outils mis à disposition des syndicats et l'utilisation pour laquelle chacun a été conçu, en insistant sur le fait que les outils ne faisaient pas tout, loin de là, car rien ne remplaçait la présence sur le terrain et le contact avec les collègues ! À partir de cette présentation, un travail collectif a été réalisé pour lister les arguments, les réflexions ou les idées reçues « contre » l'adhésion et ceux « pour » l'adhésion. Ces derniers ont été plus nombreux, ce qui montre la volonté et l'engagement des militants présents.

L'après-midi a été consacrée à des mises en situation. Des petits groupes de trois ou quatre avaient chacun une situation particulière à préparer, pour la jouer devant l'ensemble des participants. Il fallait « faire comme si » on était vraiment sur le terrain à proposer l'adhésion à un contractuel, à un nouvel agent, à un cadre ou à un collègue demandant à être accompagné sur une situation professionnelle difficile. Le but était de réfléchir à l'organisation des tournées, à la préparation des documents et à la réflexion sur tous les arguments et contre-arguments possibles, de manière à pouvoir répondre aux questions tout en apportant des éléments concrets sur l'utilité d'adhérer à la CFDT. Tout le monde a joué le jeu et les échanges ont été aussi amusants que riches. Un dernier tour de table a permis à chaque participant de dire ce qu'il avait retenu de la journée, ce qui l'avait marqué le plus. Là encore les réponses ont été aussi variées qu'intéressantes.

Objectif +10% déjà atteint

Quoiqu'Interco 80 ait déjà largement réalisé l'objectif de +10% d'adhérents supplémentaires, les militants se sont lancés dans la campagne syndicalisation avec l'envie de continuer à progresser ! À n'en pas douter, l'équipe repart armée de nouveaux arguments pour aller sur le terrain rencontrer les nombreux agents des collectivités picardes. D'autres syndicats ayant déjà souhaité organiser une journée semblable, le secteur syndicalisation est présent pour les accompagner dans cette démarche volontaire. ■

Florence Krajka
Secrétaire fédérale
Arnaud Espel
SG Interco 80

Plan d'action 2019-2022, réinventer le développement pour renouveler le syndicalisme

Objectif : +10% au moins d'adhérents et d'électeurs pour nous donner les moyens de réaliser notre projet pour les agents et le service public

Du 24 au 28 juin dernier, le comité national fédéral s'est tenu à Amiens. Un CNF tourné résolument sur les questions de développement (représentativité, syndicalisation et renouvellement militant). Dans *Le Journal Interco* paru en septembre 2019[1], nous faisions un premier retour, succinct, de ce CNF, avec une retranscription des échanges avec Jo Spiegel et Yannick Blanc sur les questions d'exercice de la démocratie, d'engagement et de l'exercice de la citoyenneté. Le fil rouge de ce CNF était d'avoir +10% d'adhérents et d'électeurs en 2022. Tout au long de la semaine, des ateliers ont tenté de répondre à cet objectif, au travers du bilan des coordinations régionales, du renouvellement militant et, bien sûr, du bilan des élections 2018 et de la syndicalisation. Les résultats de ces ateliers ont abouti au plan d'action 2019-2022 adopté en séance plénière du CNF.

Ce plan d'action est un outil au service de notre projet, un outil qui permet de structurer notre action, qui nous permet de définir des priorités et qui nous aide à ne pas nous éparpiller. Ce n'est pas pour autant un outil figé mais plutôt un outil qui vit et s'adapte à la réalité, à l'actualité surgissant, aux bilans de nos actions. Une seule partie reste figée dans le plan d'action, ce sont les objectifs poursuivis ! Le reste ne sont que les actions et les moyens pour y arriver, lesquels doivent être évalués une fois par an afin de mesurer ce qu'ils ont produit et d'ajuster autant que de besoin les actions et moyens à mettre en œuvre pour l'année suivante.

Le plan d'action[2] se compose de trois parties :

- une première partie avec les objectifs et les évènements majeurs de chaque année,
- une deuxième partie concernant les actions de la fédération pour atteindre ces objectifs,
- une troisième partie concernant les actions des syndicats pour atteindre ces objectifs.

L'objectif global du plan d'action est de compter +10% au moins d'adhérents et d'électeurs en 2022 pour nous donner les moyens de réaliser notre projet pour les agents et le service public.

[1] http://bit.ly/2kiCQZQ
[2] http://bit.ly/31GlaG9

Claire Le Calonnec propose le plan d'action au CNF

Les objectifs année par année

2019 : se doter des moyens et des outils pour se développer, se former et accompagner les militants : bilan élections, campagne d'adhésionS, kit renouvellement militant, journées Repérage, contrats de syndicalisation, priorisation des implantations...
2020 : structurer l'action et les réseaux militants : actualiser le revendicatif contractuels, évaluer et ajuster la campagne d'adhésionS, anticiper le vote électronique des prochaines élections, réunir et former les réseaux militants.
2021 : se préparer aux élections de 2022 : bilan syndicalisation, évaluation de l'efficacité des coordinations, actualisation de nos revendicatifs.
2022 : réussir les élections.

Point d'étape 2019

Du côté de la fédération, le kit renouvellement militant présenté lors du CNF est dès à présent disponible sur Interconnectés et un espace dédié a été ouvert, intitulé *« Renouvellement militant et valorisation du parcours syndical »*. Les outils de la campagne d'adhésionS ont été finalisés et distribués. Le groupe de travail fédéral sur les agents contractuels se remet en place en vue des actions de 2020 ; il aura pour objectif de revoir le revendicatif spécifique à ces derniers.
Du côté des syndicats, les questionnaires de préparation du CNF ont montré que tous ceux qui étaient présents avaient fait le bilan des élections 2018. Il ne reste plus qu'à choisir et prioriser les lieux d'implantation. Un certain nombre d'HMI sont organisées depuis septembre pour parler de la loi de transformation de la fonction publique et présenter le positionnement de la CFDT. La formation des nouveaux élus a été mise en place.

Les actions et les moyens pour 2019

Les actions de la fédération : exploiter et diffuser les travaux du CNF, lancer la campagne d'adhésionS, faire connaître les nouveaux contrats de syndicalisation, répondre aux demandes d'intervention dans les syndicats, assurer la diffusion et l'appropriation du kit renouvellement militant, répondre aux demandes de journées Repérage.
Les actions des syndicats : planifier et organiser du temps pour aller sur les lieux de travail, se donner un objectif chiffré pour la syndicalisation, faire adhérer les contacts et les élus votant CFDT, faire le bilan des élections et se donner des priorités (nouvelles implantations, secteurs spécifiques), informer les sections et les militants du dispositif renouvellement militant, donner à voir le travail des élus et mandatés aux travailleurs.
Quatre mois après le CNF, il est aujourd'hui important que chaque syndicat se saisisse de ce plan d'action, se l'approprie et l'utilise. L'équipe fédérale est à votre disposition pour vous y aider. Le premier conseil fédéral de l'année 2020 sera l'occasion de faire un bilan de l'année 2019 que nous vous retransmettrons. Nous ferons également ce bilan avec les secrétaires de syndicats lors de leur rencontre annuelle, fin janvier 2020. ■

Gwendal Ropars
Secrétaire fédéral

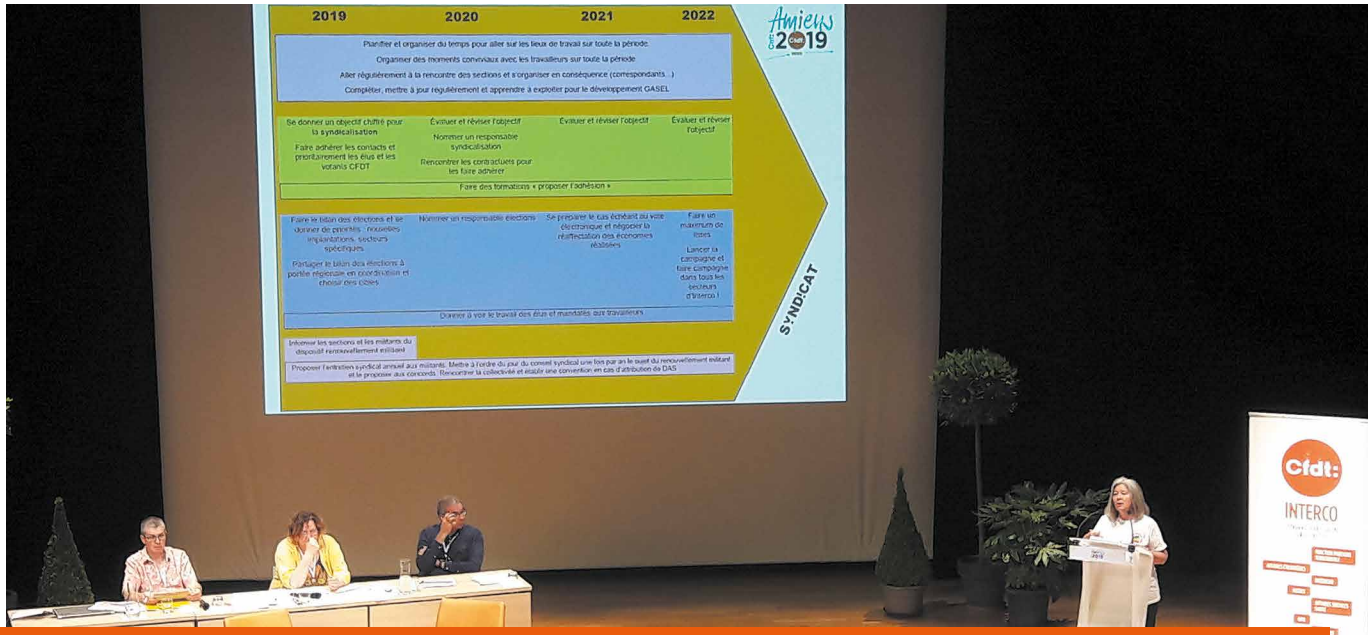

Présentation du plan d'action pour les syndicats

Emplois à temps non complet : Interco à l'offensive

Le conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) a consacré sa séance du 16 octobre 2019 à l'examen des premiers décrets d'application de la loi de transformation de la fonction publique. Le texte qui concerne les fonctionnaires territoriaux nommés sur emplois permanents à temps non complet nous a particulièrement mobilisés.

Vote unanime contre le projet de décret

Le projet de décret modifiant le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet est pris en application de l'article 21 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Ce texte vise à généraliser la création des emplois de fonctionnaires à temps non complet dans la fonction publique territoriale à l'ensemble des collectivités et des emplois.

Ce texte a reçu un avis défavorable de la part des membres du CSFPT : collège des employeurs : 4 défavorables et 3 abstentions et collège des OS : 20 avis défavorables. Il devra donc repasser lors d'une prochaine séance. Aucun employeur présent n'a voté pour, alors que le Gouvernement nous indique que ces dispositions ont été demandées par les employeurs territoriaux, cherchez l'erreur ! La CFDT a souligné la contradiction majeure de ce décret et de la loi de transformation de la fonction publique qui consacre un chapitre entier à l'égalité professionnelle et, dans le même temps, prévoit des dispositions qui vont accentuer la précarité des personnels féminins. Il faut prévenir cette précarité pour les personnes qui seront recrutées sur ces emplois, puisqu'on risque de créer encore plus de travailleurs pauvres sur les territoires, plus d'inquiétude pour leur avenir immédiat, plus de défiance à l'égard de leurs employeurs, des politiques en général, qui créent des dispositions pour légaliser ces sous-emplois dans le secteur public…

Interco à l'action pour passer de la flexi précarité à la flexi sécurité

La fédération Interco va interpeller les employeurs afin d'apporter des garanties sur ces petits contrats (rappelons que la loi a permis l'ouverture des emplois à temps non complet jusqu'à 17h30 aux contractuels pour toutes les collectivités). Cette loi, ajoutée aux incertitudes liées à la future réforme des retraites, génère des inquiétudes pour les plus petits revenus. Au-delà de la défense des agents, la CFDT alerte sur les effets néfastes sur la qualité du service public et sur le risque pour la paix sociale à créer autant de précarité.

Apporter des garanties, c'est apporter de la justice sociale

Lors du deuxième examen du texte, la CFDT va donc déposer à nouveau des amendements pour que les agents fonctionnaires à temps partiel subi aient les mêmes droits que celles et ceux à temps partiel choisi, en particulier la majoration des heures complémentaires (payées aujourd'hui en heures normales), l'obligation de revue annuelle globale de tous les emplois à temps non complet et d'entretien professionnel tous les deux ans. ■

Marie Mennella
Secrétaire fédérale

AU JO

ARS
Au JO du 12 octobre 2019 est paru le **décret n° 2019-1041 du 10 octobre 2019 relatif à certains emplois de direction des agences régionales de santé**, visant à renforcer l'attractivité des postes de directeurs de délégation départementale des agences régionales de santé.
http://bit.ly/2oPW63r

Allocation adultes handicapés
Au JO du 13 octobre 2019, est paru le **décret n° 2019-1047 du 11 octobre 2019 relatif à la revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés et à la modification du calcul du plafond de ressources pour les bénéficiaires en couple**. Ce décret procède à la revalorisation exceptionnelle de l'AAH afin de porter son montant à 900 € pour les allocations dues à compter de novembre 2019. Il procède à la modification du coefficient multiplicateur permettant le calcul du plafond de ressources pour les bénéficiaires de cette allocation en couple.
http://bit.ly/32Aji3Z

ERRATUM

On nous signale une erreur dans le Petit rapporteur du dernier conseil fédéral, publié dans le dernier *Syndicalisme Hebdo Interco*. En effet le décompte des voix lors de l'approbation de la création d'un syndicat national de la pénitentiaire fait état d'un votre contre et trois abstentions alors qu'il s'agissait d'une abstention et de trois votes contre.

Retour sur les 7e Rencontres du dialogue social à Suresnes

Venu à Suresnes ce jeudi 17 octobre 2019 pour participer à ces rencontres en tant qu'invité de la « grande interview », Laurent Berger a rencontré les militant·e·s de la section Interco de la ville.

Le format de ces Rencontres du dialogue social, organisées à Suresnes, est particulier. Il y a de nombreux intervenants, disposant de très peu de temps de parole, les discours sont donc rapides et survolent les problématiques sans pouvoir aller au fond. Actualité oblige, le dialogue social a été souvent réduit à l'expression des gilets jaunes et à la réforme des retraites. C'est donc dans un contexte frileux et plutôt libéral qu'est intervenu Laurent Berger pour une grande interview de trente minutes.

Commençant par rappeler que ce 17 octobre est le jour du refus de la misère, il poursuit par sa lecture du climat social. Il explique que les Français sont généralement pessimistes sur l'avenir collectif et, ce qui est nouveau, ils le sont aussi pour leur avenir personnel. Il relève que le taux de confiance envers les syndicats est plus élevé quand il y a une présence syndicale locale. Cependant le niveau national reste bas, le collectif n'apparaissant plus comme une réponse.

Sur la question des gilets jaunes, il note leur difficulté à désigner des représentants, preuve que les organisations syndicales restent incontournables pour répondre aux aspirations de la population, sinon la démocratie ne fonctionne plus. Il faut entendre les citoyens et leur envie de s'impliquer. L'organisation de l'expression démocratique est nécessaire afin de trouver un modèle de développement face à ces évolutions, *« Il faut redonner du sens et combattre le repli sur soi. C'est le sens du Pacte du pouvoir de vivre »* affirme-t-il.

Il y a une volonté de retrouver du sens et de responsabiliser ; un pacte se fait à plusieurs, dans la concertation. Le *« Pacte du pouvoir de vivre »* a donc vocation à apporter des réponses aux questions écologiques et aux inégalités qui frappent notre société. Laurent Berger souligne d'ailleurs, à propos du titre du

Laurent Berger avec les militant·e·s de

Laurent Berger lors de son intervention aux 7e Rencontres du dialogue social

la section Interco de Suresnes

AU JO

GIPA

Au JO du 10 octobre 2019 ont été publiés :

- **le décret n° 2019-1037 du 8 octobre 2019 modifiant le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat** qui proroge la garantie individuelle du pouvoir d'achat en 2019 et fixe du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2018 la période de référence prise en compte pour la mise en œuvre de cette indemnité.

http://bit.ly/2pJ8PVI

- **l'arrêté du 8 octobre 2019 fixant au titre de l'année 2019 les éléments à prendre en compte pour le calcul de la GIPA**. Le taux de l'inflation ainsi que les valeurs annuelles du point à prendre en compte sont les suivants : taux de l'inflation : +2,85% ; valeur moyenne du point en 2014 : 55,563 € ; valeur moyenne du point en 2018 : 56,232 €.

http://bit.ly/2BvWk26

Administration pénitentiaire

Au JO du 11 octobre 2019 est paru le **décret n° 2019-1038 du 9 octobre 2019 modifiant le décret n° 2006-441 du 14 avril 2006 portant statut particulier des corps du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire**. Ce décret modifie les conditions de recrutement et de reprise d'ancienneté au sein du corps d'encadrement et d'application ainsi que les missions et la structuration du corps de commandement. Il crée un troisième corps au sein de la filière de surveillance de l'administration pénitentiaire dénommé « chefs des services pénitentiaires ». Le texte prévoit, à titre transitoire, un avancement facilité au grade de premier surveillant ainsi qu'un plan de promotion interne facilitant l'accès aux corps de commandement et de chefs des services pénitentiaires.

http://bit.ly/2qwQICD

Indemnités de mission

Au JO du 12 octobre 2019 a été publié **l'arrêté du 11 octobre 2019 modifiant** (à compter du 1er janvier 2020) **l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État :**

	Hébergement	Repas
Taux de base	70 €	17,50 €
Grandes villes, communes du Grand Paris	90 €	17,50 €
Paris	110 €	17,50 €
Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, St-Pierre-et-Miquelon, St-Martin, St-Barthélemy,	70 €	17,50 €
Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française	90 € ou 10 740 F CFP	21 € ou 2 506 F CFP

http://bit.ly/33MWuOF

Police nationale

Au JO du 23 octobre 2019 est paru le **décret n° 2019-1073 du 21 octobre 2019 modifiant le décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004 portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale**. Ce décret vient créer, pour accéder au corps d'encadrement et d'application de la police nationale, en sus du concours externe et du concours interne ouvert aux adjoints de sécurité, aux cadets de la République option police nationale et aux gendarmes adjoints volontaires, un nouveau concours interne visant l'ensemble des agents mentionnés au 2° de l'article 19 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.

http://bit.ly/2MFhdOQ

colloque *« Dialogue social et syndicats en panne »*, que le patronat porte sa part de responsabilité, ses syndicats étant en difficulté face aux mutations. Il souligne que, face aux enjeux sociétaux, *« la CFDT a toujours essayé de proposer plutôt que de s'opposer, c'est son ADN »*. Ainsi, à travers ce pacte social et écologique, elle présente, avec différents acteurs de la société, 66 propositions concrètes visant à allier justice sociale, lutte contre les inégalités et transition écologique. ■

Marie Mennella
Secrétaire fédérale

Laurent Berger échange avec les militant·e·s de la section Interco de Suresnes

Rencontre avec la section Interco CFDT de Suresnes

Notre collectivité est connue comme le « modèle mondial » du dialogue social. Nous avons conscience de l'opportunité que cela offre aux représentants syndicaux. Cependant il y a les effets d'annonce et la réalité du terrain qui reste au cœur des préoccupations des militantes et militants. Nous avons ainsi souhaité, dans ce contexte, convier Laurent Berger à venir nous rencontrer après son intervention au colloque, pour lui soumettre à notre tour notre ressenti sur ce qui définit le dialogue social à Suresnes. De la plus simple des manières, Laurent a répondu amicalement à notre invitation.

Il nous a confortés dans nos choix stratégiques de signer ou non les accords proposés par la collectivité en nous rappelant **un des fondements de la CFDT : le principe de subsidiarité. *« Ce sont les sections qui savent si elles doivent signer les accords ou pas »*** a rappelé Laurent. Ce qui rejoint notre « leitmotiv » : ne signer que des accords qui ont un intérêt commun pour les agents.

Deuxième syndicat au sein de la ville, nous nous battons quotidiennement pour **que notre représentativité soit respectée**. Christophe Clayette, secrétaire confédéral chargé du dialogue social et de la représentativité, s'est étonné que *« seule la CGT locale ait pu s'exprimer en début de colloque »*, surtout l'année où notre secrétaire général intervenait, alors que, comme lors des éditions précédentes, nous n'avons pas eu le droit à la parole.

Sur les problèmes d'équité que nous rencontrons, Laurent nous a invités à nous rapprocher de l'aide juridique de la CFDT, pour valider ou non la légitimité des partenaires sociaux (certains non élus !) présents lors de la signature des accords avec la Ville. Il nous a également conseillé de les publier sur **la plateforme ARC** pour savoir quoi négocier, comment et avec qui.

Dans un contexte social tendu, notamment avec la loi de transformation de la fonction publique, le dialogue social est primordial. Nous continuerons à nous battre pour maintenir nos instances paritaires locales, auxquelles se sont rajoutées celles de nos collègues contractuels. Notre engagement à défendre les dossiers individuels restera déterminé. **Nous resterons vigilants pour qu'aucun d'entre nous ne se voit stigmatisé** dans l'expression de son droit syndical.

Nous remercions chaleureusement Laurent pour son écoute et le soutien qu'il a apporté à notre section !

La section Interco CFDT de Suresnes